

RÈGLEMENT DE CONCOURS DE TRAVAIL PRATIQUE EN CAMPAGNE

A- GÉNÉRALITÉS

1/ Introduction

Les concours de travail pratique en campagne représentent un élargissement du domaine d'action des concours en ring: les épreuves ne se déroulent pas en champ clos et semblables entre eux, avec des sauts conventionnels, mais sur des terrains variés pourvus d'obstacles naturels. Le chien peut y mettre en valeur tout l'éventail de ses possibilités physiques et de son tempérament, d'autant que le programme est complété par des exercices de pistage et de travail à l'eau. Son instinct d'initiative est ainsi mis continuellement à l'épreuve car les différents types d'exercices alternent aux fils d'un parcours, renouvelé d'un concours à l'autre. Afin de promouvoir ce programme et de permettre aux débutants de faire leurs premiers pas dans cette discipline, il a été prévu deux épreuves, par ordre croissant, avant d'accéder au concours sélectif.

- Un brevet campagne.
- Un campagne 350 points.

Ces épreuves se distinguent par rapport aux sélectifs par la suppression de certains exercices parmi les plus difficiles, tout en conservant une progression logique.

2/ Conditions générales

Les concours de travail pratiques en "Campagne" ou "Épreuve" sont réservés aux chiens de toutes les races de travail reconnues par la S.C.C. Les chiens appelés à concourir devront obligatoirement posséder leur carnet de travail délivré par la S.C.C. Le fait que le chien ne soit pas confirmé ne l'empêche pas de participer au concours. Les chiens monorchides ou cryptorchides ne sont pas admis à concourir. Les chiennes sous l'influence de leur sexe peuvent y participer mais passeront en fin de concours. Les chiens atteints de maladie contagieuse ne peuvent concourir. Le conducteur du chien devra se soumettre le matin du concours au contrôle de prophylaxie contre la rage et présenter les documents de vaccinations correspondants. Le conducteur du chien devra en outre, appartenir à un club reconnu par la S.C.R. ou la A.T. L'accès au Brevet est ouvert à tous les chiens comme précisé au début du paragraphe.

Nota: ce brevet donne accès au Ring1 et RCI2.

L'accès au "Campagne 350 points" est ouvert à tous les chiens:

- titulaires du brevet de campagne ou brevet ring;
- Ring1, RCI1 et 2 (nota: si le chien obtient 280 points il peut accéder au RCI3).

L'accès au "Campagne sélectif" est ouvert à tous les chiens:

- Ring2 (s'ils ont déjà obtenu 2x 240 points)
- Ring3; RCI3;
- Ayant déjà obtenu au moins 280 points (80%) dans deux épreuves à 350 points, sous deux juges différents.

Nota: les chiens de Ring2 (suivant critères ci-dessus) et Ring3, RCI3, peuvent participer au choix aux deux types de concours (350 points et sélectifs).

Les concurrents qui auront obtenu: 2 excellents (+ de 375 points) dans des concours Sélectifs ne pourront plus participer aux "Campagne 350 points". Les chiens possédant seulement des références en pistage ne peuvent participer aux concours en campagne. Les concours en campagne Sélectifs peuvent permettre aux chiens d'utilisation d'accéder à la finale du Championnat de France en Campagne qui aura lieu une fois par an. Pour être sélectionnés, les chiens doivent avoir participé aux concours sélectifs organisés au cours de l'année par la S.C.R. en accord avec les responsables de la discipline campagne. Les concours Sélectifs sont pris en compte à partir de la semaine qui suit la sélection du championnat de l'année jusqu'à la date de sélection suivante. Le nombre de chiens participant chaque année à la finale, est fixé à 12. La sélection s'opère en fonction d'un certain nombre de critères définis par les responsables de la discipline tels que:

- le nombre d'excellents, leur moyenne, les récompenses C.A.C.T. ou réserves, concours hors régionales, etc... Ces critères peuvent réexaminer tous les ans.

Tous les candidats pour le Championnat de France, devront faire acte de candidature en expédiant à la S.C.C. (avant la date limite définie par le groupe de travail) un récapitulatif des résultats obtenus en cours de saison pour leur éventuelle sélection. Le titre de Champion de France sera attribué au premier (100 ex-aequo) s'il a obtenu au moins l'Excellent, ainsi que le qualificatif TB dans une exposition canine organisée par la S.C.C. ou une société affiliée. Dans tous les Campagnes Sélectifs, championnat compris, le C.A.C.T. ou sa réserve (R.C.A.C.T.) peuvent être attribués à condition que les chiens classés premier et deuxième totalisent au moins 80% des points du programme (400 pts minimum) et qu'il n'y ait pas d'ex-aequo pour les 1er et 2ème. Cette distinction obtenue deux fois sous deux juges différents (jugeant la partie parcours) permet l'attribution du titre de Champion de Travail Campagne, à condition que le chien ait également obtenu au moins le qualificatif TB en exposition organisée par la S.C.C. ou une société affiliée.

Le candidat devra alors demander son homologation auprès de la S.C.C. en transmettant les preuves des résultats de travail et d'exposition.

Le C.A.C.T. et R.C.A.C.T. sont attribués par des juges qualifiés ou stagiaires, si le concours comporte au moins 4 chiens en Sélectif. Les qualificatifs pour les concours en campagne ne sont attribués que lors de Campagnes Sélectifs, à savoir:

- Excellent au chien ayant obtenu 75% des points sur le total (375 pts)
- TB au chien ayant obtenu 60% des points sur le total (300 pts)
- Bon au chien ayant obtenu 50% des points sur le total (250 pts).

Le nombre de concurrents dans les différents concours est tributaire de la période pendant laquelle il se déroule. Le nombre maximum toléré par jour, pour les Campagnes 350 ou Sélectifs est de:

- saison hiver (du 01/10 au 28/02): 12 chiens
- saison été (du 01/03 au 30/09): 15 chiens

Pour le Brevet, le nombre maxi toléré par jour, sera de 16 chiens pour l'une ou l'autre saison. Le chien en blanc venant en sus.

Dans le cas où plusieurs épreuves se déroulent dans la même journée, il suffira aux organisateurs de programmer le nombre de participants pour chaque épreuve à concourir en prenant compte comme référence un temps de 40mn par chien pour les Campagnes Sélectifs ou 350 pts et de 30 mn par chien pour le Brevet. Le nombre minimum de concurrents est de 6 chiens pour l'ensemble des épreuves ou

concours; toutefois, pour être Sélectif et avoir la possibilité d'attribution au C.A.C.T., le nombre mini en sélectif sera de 4 chiens.

Les concurrents d'un Brevet ou Campagne 350 pts ne peuvent pas s'imbriquer avec les concurrents du Campagne Sélectif. Chaque épreuve ou concours doit se dérouler l'un après l'autre. Les classements seront affectés séparément.

D'autre part, il est interdit d'organiser des concours à certaines dates réservées qui sont:

- Finale du Championnat de France en Campagne
- Exposition Canine de la S.C.C.
- Réunion nationale des juges.

3/ORGANISATION

Les sociétés qui voudraient organiser un concours de Travail Pratique en Campagne

devront s'enquérir:

1- D'un vaste terrain de 3 hectares minimum. Ce terrain devra, par sa configuration et sa variété, pouvoir se prêter aux différents épreuves imposés par le présent règlement. Un village, des bois, des clairières ou champs, terrains entourant un étang, etc... peuvent très bien se prêter à l'organisation d'un concours. Il est rappelé toutefois que le travail à l'eau ainsi que le saut du mur naturel peuvent éventuellement avoir lieu en dehors du parcours, excepté pour le Championnat de France.

2- Des terrains pour effectuer les épreuves de Pistage. Un minimum de 3 hectares est nécessaire pour chaque piste, il faut donc disposer pour le Brevet et Campagne 350 pts de 3 hectares par chien et de 6 hectares par chien pour le Campagne Sélectif. Les sociétés organisatrices devront annoncer leur date de concours, aux responsables de la discipline, en indiquant les noms des juges et des H.A, afin de les faire figurer au calendrier national. Ces dates seront au préalable approuvées sur le plan régional.

Les sociétés organisatrices devront également:

1- Choisir le jury qui devra officier. Il se composera de deux juges, dont l'un spécialement qualifié pour les épreuves en campagne, tandis que l'autre pourra être un juge de pistage seulement (qualifié et approuvé par les responsables de la discipline).

2- Choisir les deux H.A qui officieront parmi les H.A recommandés par les responsables de la discipline. Les deux H.A d'un concours ne peuvent en aucun cas être du même club. Pour les concours Sélectifs, il sera nécessaire qu'au moins l'un des hommes d'attaque soit recommandé national, le second pouvant être régional, excepté pour le Championnat où les deux H.A devront être de classe nationale.

3- Prévoir toutes les personnes nécessaires pour le bon déroulement du concours, à savoir:

Pour la partie Campagne:

- un commissaire de Ring
- un secrétaire pour le jury
- un préposé pour la défense du maître muselée

- un préposé pour le jets d'appâts et d'objets
- plusieurs commissaires au public et aux H.A.

Pour la partie Pistage:

- un commissaire au jury
- un commissaire aux concurrents
- deux traceurs

4- Prévoir tout le matériel nécessaire aux concours, à savoir:

Pour la partie Campagne:

- feuilles de jugement
- objet (en nombre suffisant)
- objet à garder
- objet pour le travail à l'eau
- piquets numérotés ou piquets indiquant l'exercice à effectuer
- cartouches à blanc 9mm (10 par chien)
- deux revolvers 9mm (en réserve)

Pour la partie Pistage:

- deux piquets
- objets numérotés

Annonce de Concours

Les organisateurs devront notifier sur les feuilles d'engagement aux concours:

- le type d'épreuves (Brevet, 350pts, Sélectif)
- les noms des juges
- la nature de l'objet à garder

Sans oublier tous les renseignements nécessaires pour rédiger le programme du concours et les feuilles de jugement:

- nom du chien avec son affixe et ses origines
- race, sexe, âge
- numéros de carnet de travail, du tatouage et L.O.F
- nom du propriétaire avec son adresse, conducteur
- nom du club et régional.

Jury

Le jury est composé de 2 juges, l'un qualifié ou stagiaire pour le Campagne qui présidera le jury et qui officiera sur le parcours, l'autre pouvant être juge qualifié Pistage agréé par le groupe de travail. Un juge stagiaire ou qualifié Campagne pourra remplacer le juge de Pistage. Toutefois si le nombre de candidats n'est que de 6 en période d'hiver, (ou 7 en été), un seul juge qualifié Campagne pourra officier dans les deux parties. Il jugera une partie le matin (Campagne ou Pistage) et la deuxième partie

l'après-midi. Dans le cas d'organisation de concours sur 2 jours, un seul juge peut suffire (qualifié Campagne) pour juger les deux parties.

Le président du jury devra explorer le terrain (quelques jours avant ou la veille du concours), étudier sa configuration, visiter les locaux dont on pourra disposer. En un mot il s'efforcera de tirer le meilleur parti des ressources que présente le terrain pour édifier son parcours et il en définira l'itinéraire. Il veillera en particulier à s'assurer que les obstacles destinés à être franchis sont les plus naturels possibles et que ne subsistent pas des obstacles conventionnels du Ring qui sont *formellement interdits*. Il lui incombera de décider à quels moments du travail auront lieu les exercices. Il alternera si possible des exercices de mordant avec des exercices de saut ou d'assouplissement. Dès qu'il aura déterminé définitivement son parcours, il fera procéder à la mise en place au droit du point de départ de chaque exercice:

- soit des piquets numérotés (de 1 à 21)
- soit des piquets indiquant l'exercice à exécuter.

Le juge aura également la charge de donner les instructions qu'il jugera nécessaires pour le travail des H.A, du civil pour la défense muselée, des préposés aux appâts et jets d'objet pour le travail à l'eau. Il vérifiera la qualité des costumes utilisés par les H.A, ainsi que les objets du travail à l'eau et du Pistage.

En début de concours, avant le passage du chien en blanc, il assistera au tirage au sort des concurrents, il fera savoir à ceux-ci de quelle façon se déroulera le concours et quels seront les moyens qu'il emploiera pour donner l'autorisation pour le commandement des épreuves, l'envoi, la cessation ou le rappel. Le jury peut décider le jour du concours que pour des raisons climatiques le travail à l'eau est supprimé et remplacé par un travail exceptionnel. Cette décision ne peut être prise que dans des cas extrêmes: glace sur l'eau, température trop basse. Les juges devront veiller à ce que les exercices puissent se dérouler de la même manière pour tous les chiens. Pour tous les cas non prévus par le règlement, le juge a autorité pour prendre une décision ponctuelle. Dans ce cas, il devra expliquer les faits sur son P/V envoyé aux responsables techniques de cette discipline qui statueront (sans remettre en cause la décision ponctuelle du juge) et prendre une décision définitive. Cette décision sera inscrite sur un cahier de jurisprudence qui fera force de loi si le cas se reproduit dans un autre concours. Le juge qui officiera pour le partie Pistage devra s'assurer de la qualité des terrains qu'il aura à utiliser. Il essaiera dans la mesure du possible de trouver le même type de terrain pour chaque concurrent, afin d'égaliser les chances pour tous. Le président du jury fournira dans le mois, un rapport à la S.C.C accompagné des feuilles de jugement. Une copie de ce rapport sera transmis à la S.C.R. et sa C.U.R. Un double du rapport devra parvenir aux responsables de la discipline. Les juges pourront déclarer qu'un chien absent pour le travail est forfait 5 minutes après l'appel de son nom. L'engagement restera alors acquis à la société organisatrice. Le juge indiquera dans son rapport le forfait du candidat qui pourra être passible de sanctions prévues dans les règlements de la cynophilie.

Homme d'attaque

Les H.A devront se munir de leur costume, ainsi que des bâtons et d'un revolver 9mm. Le costume du malfaiteur devra avoir le plus possible l'apparence de civil, sans être ridicule ni d'un aspect trop fantaisiste, ainsi que les manches ni trop longues ou largeurs démesurées, ni d'une raideur rendant la prise difficile, voire impossible, il sera interdit de se munir de blouses ou manteaux interdisant aux chiens toutes prise aux jambes. Le costume devra permettre au chien une prise de 7cm de profondeur et de 3 cm en épaisseur, aussi bien aux bras qu'aux jambes. Le juge veillera particulièrement à la tenue de l'H.A. L'homme d'attaque devra suivre les instructions du juge pour les exercices qu'il aura à effectuer, il ne devra en aucune façon être brutal. Les H.A utilisés en Campagne doivent être "Sélectionnés" régionaux ou nationaux. Pour les concours Sélectifs il sera nécessaire d'avoir au moins 1

homme d'attaque Sélectionné National. Le second pourra être Régional. Pour le Championnat les 2 H.A doivent être sélectionnés nationaux. Les sélection régionale se déroule tous les 2 ans et leur mandat est de 4 ans maximum. Les H.A sélectionnés régionaux pourront au vu de leurs prestations, dans au moins 2 concours Sélectifs avec juges formateurs, être pressentis comme H.A National par le Groupe de Travail.

Commissaire de Ring

Ce commissaire aura la charge d'accompagner le concurrent tout au long de son parcours, il lui indiquera les exercices qu'il aura à effectuer à l'endroit de chaque piquet numéroté ou explicatif et pourra lui donner d'autres précisions que le juge lui aura indiquées éventuellement. Il récupérera lors de la présentation, les laisse, collier et muselière du concurrent qui lui restituera au moment précis de l'exécution de l'exercice qui en nécessite l'emploi. Il aura également en charge d'indiquer au juge toutes les infractions au règlement que le conducteur pourrait avoir commises. Il est souhaitable que le commissaire connaisse parfaitement le règlement.

Secrétaire au jury

Ce secrétaire devra suivre continuellement le jury, afin de noter sur les feuilles de jugement, les notes et appréciations que le juge lui indiquera pour tous les exercices. (Dans certains cas, les organisateurs ne donnent qu'une feuille par chien au secrétaire. Cette feuille est ensuite transmise à un secrétaire fixe pour la reproduire au propre en 3 exemplaires).

Il est souhaitable que le secrétaire connaisse bien le règlement afin que les appréciations portées sur la feuille correspondent bien aux indications données. Le secrétaire devra se munir d'une planchette pour faciliter les annotations et, si possible, d'un système pour protéger son écriture d'éventuelles intempéries.

Civil

Une personne en civil sera disponible pour effectuer une agression du concurrent, le chien étant muselé. Pour cet exercice, le civil devra effectuer le travail décidé par le juge. Il devra recevoir le chien avec adresse, afin que celui-ci ne se fasse pas mal. Il pourra être habillé éventuellement avec un manteau, une blouse ou tout simplement une tenue de ville, mais jamais avec un costume d'HA.

Préposé aux appâts et jets d'objets (travail à l'eau)

Une seule personne peut effectuer ces différentes charges. Pour les appâts lancés, le préposé se munira d'appâts qu'il devra avoir avec lui à chaque parcours. Éventuellement il pourra les déposer à proximité où se déroule le jet des appâts pour ne pas se charger inutilement. Le lancé s'effectuera selon les instructions du jury. Pour les rapports d'objets du travail à l'eau, le préposé suivra les directives du jury.

Mesure d'ordre

Afin d'assurer au mieux le déroulement du concours, les organisateurs prévoient des commissaires au public pour maintenir les spectateurs groupés à une distance suffisante, afin de ne gêner ni le concurrent ni le jury. Ils veilleront à ce que les spectateurs ne donnent aucun renseignements aux concurrents et qu'ils ne parlent pas à voix haute pendant le travail des chiens.

Commissaire au jury pistage

C'est à lui qu'incombera les tâches de diriger le juge sur les lieux des pistes, de s'assurer que tout se déroule bien pendant ces exercices, de veiller à ce que les concurrents ne détendent pas leur chien dans les terrains utilisés ultérieurement pour le tracé des pistes. Il restera auprès du juge pendant que celui-ci officiera pour recevoir toutes les observations permettant un bon déroulement du travail de pistage.

Commissaire aux concurrents pistage

Ce commissaire sera chargé d'informer le candidat de son ordre de passage, il restera continuellement avec lui et l'accompagnera jusqu'à une dizaine de mètres du juge lorsque le candidat sera appelé à passer. Il veillera particulièrement lors de la piste au trait de limier à ce que le concurrent soit bien caché, afin qu'il ne puisse pas voir la piste qui est tracée pour lui. Il s'assurera également que le conducteur n'a aucun contact avec une autre personne pouvant lui indiquer le sens de la piste ou toute autre information.

Traceurs

Il sera fait appel à deux traceurs (ou un seul pour le Brevet et Campagne 350 pts) connaissant bien le travail de pistage. Ils devront suivre les indications du juge et effectuer le plus parfaitement possible le tracé. Ils devront tracer les pistes d'une démarche normale sans courir. L'objet placé sur la piste devra être posé et non jeté au lieu précis indiqué par le juge. Dans les concours Sélectifs et dans le but d'égaliser les chances de tous les concurrents, chaque chien devra effectuer une piste sur chacun des traceurs. Pour ce faire, le juge pourra faire tracer les pistes de la façon suivante:

- soit faire tracer toutes les pistes avec rapport d'objet par le même traceur et la seconde piste par le deuxième traceur
- soit faire alterner le tracé des pistes par les deux traceurs pour le rapport d'objet et inverser les traceurs pour la deuxième piste.

Concurrents

A- Concours Sélectifs (ou Championnat) se déroulant dans une même journée

Les concurrents seront tirés au sort avant le début des épreuves, afin de leur attribuer un ordre de passage. Ils seront, à ce moment-là, divisés en 2 groupes à peu près égaux:

- le premier groupe (la moitié du nombre de concurrents) participera aux épreuves de la partie Campagne
- le deuxième groupe participera aux épreuves de pistage.

Dans les deux groupes, l'ordre de passage sera déterminé par le tirage initial. Le groupe prévu pour la partie pistage ne se rendra sur les lieux du travail qu'après avoir assisté au passage du chien en blanc. L'après-midi, les deux groupes s'inverseront.

B- Concours Sélectifs (ou Championnat) se déroulant sur deux jours

Si le nombre de concurrents se situe dans la fourchette prescrite pour une journée, les organisateurs auront la possibilité soit de suivre les directives de tirage au sort comme indiqué ci-dessus, soit de

prévoir le concours sur deux jours (la 1ère journée réservée au pistage pour tous les chiens, la 2ème journée réservée au parcours pour l'ensemble des chiens). Dans ce cas, le tirage au sort sera effectué le matin pour chaque journée. Cette méthode doit être largement diffusée lors de l'envoi des invitations. Les concurrents devront être présents le matin et devront se soumettre aux obligations de visite par le service vétérinaire. Ils devront dès leur arrivée se présenter auprès du secrétariat pour recevoir leur programme, il leur sera à ce moment-là, attribué leur numéro de concurrent. Ils devront donner leur carnet de travail. Les conducteurs ont le devoir de se conformer aux prescriptions du règlement, d'observer une entière correction et d'accepter sportivement les observations et décisions des juges. Toute incorrection, toute fraude ou tentative de fraude pourra entraîner une perte de 1 à 10% de l'ensemble des pts obtenus. Tous les chiens devront être placé sur un pied d'égalité, il est interdit aux propriétaires de faire essayer, ni même reconnaître à l'avance les obstacles à leurs chiens le jour du concours ou la veille. Cela sera totalement interdit sur les lieux du Championnat.

Tout agissements d'un propriétaire de nature à fausser le résultat du concours, toute atteinte portée à la considération des membres du jury à celle des organisateurs, tout manquement à la courtoisie pendant ou après le concours, pourra entraîner sans préjudice de sanctions plus graves, l'exclusion immédiate du propriétaire, la confiscation de l'engagement et des prix remportés par son chien. Toute brutalité envers son chien ou insultes envers les juges ou organisateurs seront sévèrement réprimées, le président du jury devra en faire mention sur son rapport et en informera les responsables de la discipline qui prendront toutes les sanctions prévues suivant les règlements de la cynophilie. Il est rappelé aux concurrents, que les juges pourront déclarer forfait un chien absent pour le travail, 5 minutes après l'appel de son nom. Tout chien qui, pendant le concours, s'échappera ou nuira à la bonne marche des épreuves pourra être disqualifiés. Chaque propriétaire sera responsable des dégâts que pourra commettre son chien. En aucun cas, les sociétés ne pourront être responsables de la fuite, de la perte, du vol, de la maladie, de la mort d'un chien, ainsi que des accidents dont il pourrait être la cause ou qui pourraient lui survenir.

Au moment de son passage, le conducteur devra se présenter au jury après avoir mis son chien en place, à l'emplacement défini par le jury; il remettra au commissaire de Ring, laisse, collier et carnet de travail et le club auquel il appartient. En fin de parcours, il devra se présenter également au jury et récupérer son matériel auprès du commissaire de Ring. Le collier "anti-tique" est toléré pour effectuer le parcours.

Commandements

Tous les commandements de la voix ou de geste, prescrits et énoncés, d'une manière précise dans les programmes, devront être absolument conformes aux textes indiqués. Les commandements vocaux de cessation ou de rappels autorisés pourront être remplacés par des commandements faits à l'aide d'un sifflet. Commandements Obligatoires du conducteur pour Tous les exercices, même dans le cas de départ anticipé, sinon perte de tous les points ou partie des pts attribués à l'exercice (détail des pénalisation pour chacun d'eux).

Feuilles de Jugements

Les organisateurs devront se munir de feuilles de jugement qui seront au nombre de trois (l'original plus 2 duplicatas). Une quatrième feuille peut être utilisée éventuellement par le secrétaire du jury fixe pour transcrire les notations. Cette feuille est considérée comme un brouillon. L'original sera remis au juge, le premier duplicata au concurrent et le dernier restera aux organisateurs. Le juge pourra à son initiative, afficher éventuellement le brouillon de sa feuille de jugement juste après le passage du chien sur le parcours. Les organisateurs devront remplir correctement l'en-tête de la feuille où seront portés tous les

renseignements relatifs au chien, au conducteur, les points acquis, le classement et le qualificatif. Le secrétariat, qui aura la charge de transcrire les notations sur la feuille de jugement, devra également remplir les carnets de travail. Des feuilles de jugements type pour les Brevet, concours 350pts et Sélectif sont présentées en fin de règlement.

Appâts

Les appâts devront être variés et d'une grosseur raisonnable. Ils consisteront en viande crue ou cuite, os, têtes de poisson, fromage, gâteaux secs, etc... Le nombre des appâts de viande devra être en majorité. Prévoir un nombre d'appâts suffisant, afin de pouvoir remplacer ceux qui auraient été mangés.

Objets à garder

L'objet qui sera à garder le jour du concours devra être annoncé sur les feuilles d'engagement. Les objets qui ont été retenus par les responsables de la discipline, sont les suivantes:

Bicyclette
Diable de meunier (chargé ou non)
Brouette
Tondeuse
Poussette
Sac de marin (hauteur max 80cm)
Bidon de lait vide (hauteur de 50 à 70cm max)
Veste de conducteur (posé sur un piquet de 1m de haut)
Panier osier assez volumineux

Dans tous les cas, pour objet chargé, la charge devra être fixée et bien amarrée.

Objets pour le travail à l'eau

Ces objets devront être flottants et d'une couleur très visible. Ils seront d'une taille convenable, afin que le chien puisse les prendre correctement en gueule. Une dimension de 150 x 40, pour des objets préparés paraît convenable. Toutefois des objets ayant des dimensions différentes, mais facilement prenables en gueule tels des bidons d'huile (blancs), balles de tennis, anneaux plastiques, etc... pourront être utilisés. Le juge s'assurera de la qualité des objets avant le début du concours. Les objets pour les rapport doivent être *impérativement* différents.

Objets pour le pistage

Les organisateurs devront prévoir un objet par chien et par piste. Ils devront être strictement identiques pour tous les chiens. Ils seront en bois, d'une longueur de 12cm et d'une section de 2cm², d'une couleur peu voyante et seront numérotés. Il pourra être envisagé pour les "objets" au trait de limier, d'utiliser d'autres matières que le bois: feutre, corde, cuir, tout en conservant les critères de dimensions définis au paragraphe ci-dessus, excepté pour le Brevet qui devront être impérativement en bois. Le verre et le métal sont formellement *interdits*. Ces objets seront préparés quelques jours à l'avance et enfermés chacun dans une enveloppe pour éviter qu'ils prennent l'odeur des personnes intermédiaires.

Piquets numérotés ou indicateurs

Les organisateurs prévoient des piquets qui seront placés au droit des départ de chaque exercice. Ils pourront être conçus de 2 façons différentes:

- soit des piquets numérotés de 1 à 21 (chaque numéro correspondant à un exercice)
- soit des piquets portant l'inscription de l'exercice à effectuer.

Objets pour travail exceptionnel

Les objets que le concurrent devra utiliser pour les rapports définis dans les épreuves de travail exceptionnel doivent être pris parmi les objets cités dans la liste ci-dessous:

Étui à lunettes
Gant
Portefeuille
Porte-monnaie
Étui à cigarettes
Porte-clefs
Mouchoirs
Chaussettes